

à chercher à en assurer l'application. Elle a adopté 128 projets de traité, qui portent le nom de Conventions internationales du travail, et elle a obtenu plus de 3,000 ratifications de ces conventions par les États membres.

Heureusement, son activité ne se ralentit pas. Ces dernières années, elle a participé très activement à des programmes pratiques d'assistance technique aux pays en voie de développement. Elle vient de lancer un programme mondial d'emploi dont l'objet est d'assurer la formation d'ouvriers qualifiés et la création d'emplois partout dans le monde.

[Français]

Le gouvernement canadien, monsieur le président, est heureux de s'unir aux gouvernements provinciaux et aux organisations de travailleurs et d'employeurs pour fêter cet important anniversaire.

Le Canada est à la veille d'émettre un timbre commémoratif pour marquer l'anniversaire de l'Organisation internationale du travail. Les Archives publiques tiendront bientôt une exposition de documents concernant la participation canadienne à l'OIT et, plus tard cette année, une conférence tripartite sera tenue à Ottawa.

[Traduction]

Nous sommes fiers de cette organisation qui reçoit l'appui des travailleurs et des employeurs canadiens et, à l'occasion de l'anniversaire de sa création, nous formulons des vœux pour qu'elle poursuive son œuvre de direction dans la lutte mondiale pour la justice sociale.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il convenait que le premier ministre fasse aujourd'hui une déclaration publique au sujet du 50^e anniversaire de l'Organisation internationale du travail dont le Canada est l'un des membres fondateurs et au sein de laquelle il a joué un rôle important au cours des années.

La déclaration était satisfaisante et appropriée. Elle soulignait l'apport du Canada à l'Organisation internationale du Travail, et l'intérêt constant qu'elle porte à son activité. Il ne faut pas oublier, toutefois, comme le premier ministre l'a dit, que nous ne devrions pas seulement considérer l'Organisation internationale du travail comme un autre sigle ou un autre organisme dont le Canada serait membre par devoir, en vue de s'acquitter de ses obligations internationales. Cet organisme est un résultat remarquable et durable du Traité de Versailles. Il a survécu à la Société des Nations et s'est associé aux Nations Unies. Ce fut le premier organisme à établir des relations de ce genre avec l'UNESCO.

[Le très hon. M. Trudeau.]

D'abord et avant tout, cette organisation s'occupe des individus. En commémorant cet anniversaire, le gouvernement fait ressortir l'engagement que notre pays reconnaît envers l'OIT. Le monde entier ressent cet engagement. Les conventions de l'OIT sur les droits de l'homme ont redonné espoir et courage aux habitants de la Tanzanie, où l'on met sur pied un nouveau programme d'apprentissage, comme aux gens de bien d'autres pays.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, je félicite le gouvernement des efforts qu'il déploie pendant cette année anniversaire en vue d'obtenir la ratification par le Canada de certaines conventions se rapportant aux droits de l'homme et aux conditions de travail. Il y a eu un trait tragique, déprimant, de notre expérience au sein de l'Organisation internationale du travail, c'est qu'en raison de la structure du pays, tant de conventions vitales, essentielles, de l'OIT n'ont pas été ratifiées, supprimant ainsi l'appui puissant que la ratification par le Canada aurait apporté.

Il est assez ironique que nos rapports avec l'Organisation internationale du travail aient révélé les faiblesses de notre évolution constitutionnelle, si l'on songe que la création de l'OIT a été intimement associée au développement du Canada comme état souverain. Les députés se rappelleront que c'est au moment de la signature du traité de Versailles et des conventions afférentes que le premier ministre d'alors, sir Robert Borden, a affirmé la position indépendante du Canada. Le Canada a signé l'accord et est devenu membre de cette organisation comme pays indépendant et non pas seulement comme un élément constituant de l'Empire britannique.

Cet anniversaire nous rappelle donc nos réalisations sur le plan international depuis 50 ans. Il nous rappelle aussi les lacunes de notre constitution et le fait que, bien que pays fondateur-participant de cette organisation, nous n'avons pu ratifier autant de conventions que nous l'aurions voulu, ce dont nous ne saurions nous estimer satisfait.

Cependant, un autre aspect de l'OIT nous donne une immense satisfaction et renforce sa supériorité dans la manière de répondre aux besoins des individus, ce sont les relations étroites qui se développent actuellement entre l'OIT et l'Agence canadienne de développement international. Cette coopération sera sans doute très fructueuse, grâce aux précieux contacts internationaux entre travailleurs des deux sexes de nombreux pays, que l'OIT apportera aux programmes canadiens d'aide à l'étranger.